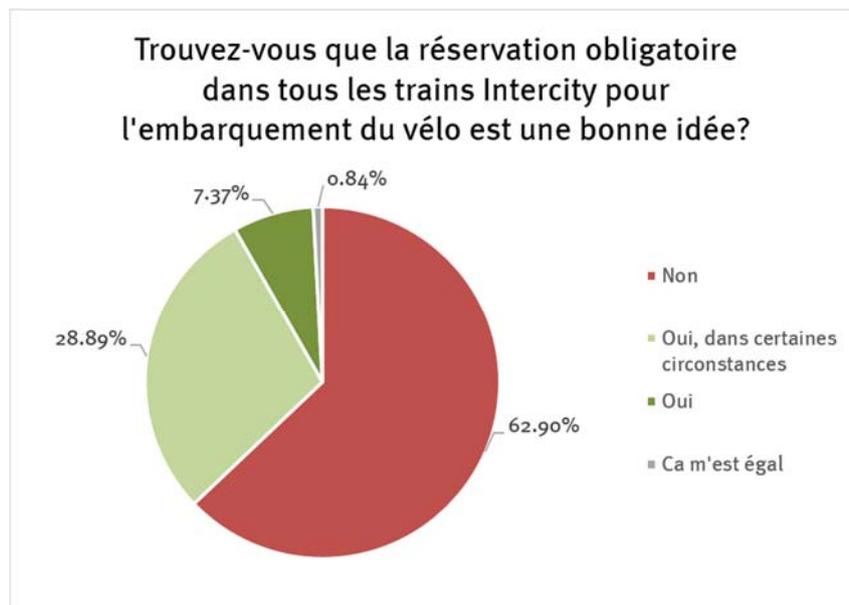


Résultats du sondage sur la réservation obligatoire pour embarquer son vélo dans les trains

Décembre 2020

Nette opposition à l'obligation de réservation

Près de 90% des personnes interrogées embarquent elles-mêmes leur vélo dans les transports publics. Sur ce nombre, 63% refusent clairement l'introduction d'un système de réservation obligatoire. 29% se disent favorables à cette solution, dans certaines circonstances toutefois. 7% l'approuvent sans réserve.



Motifs pour et contre

Les personnes favorables à l'obligation de réservation espèrent que cette mesure sera la garantie de disposer d'une place libre pour leur vélo. Cet argument en faveur de la réservation obligatoire est, pour presque toutes ces personnes, la raison principale de leur approbation.

Chez les sondés qui rejettent la réservation, deux motifs sont primordiaux: le plus important est la perte de spontanéité et de flexibilité lors des tours à vélo. Le but et l'horaire d'une sortie à vélo étant rarement connus à l'avance, ces usagers considèrent que la réservation obligatoire limite fortement leur marge de manœuvre. La deuxième raison la plus fréquemment citée est que la réservation obligatoire limite l'accès aux transports publics et le rend plus complexe. Les usagers ont en effet besoin de plusieurs billets et, en cas de correspondances, la réservation obligatoire complique les voyages en train avec un vélo. Les sondés y voient un obstacle supplémentaire.

Conditions pour une obligation de réservation conviviale

La grande majorité des sondés rejette l'obligation de réservation de manière générale et exige que les CFF développent leurs capacités le plus vite possible. La réintroduction des wagons à bagages sur les tronçons où la demande est particulièrement élevée est une possibilité souvent évoquée. Des trains spéciaux, indiqués dans l'horaire, offrant des places supplémentaires pour les vélos et circulant le week-end sur les tronçons fort demandés, sont une autre option suggérée. L'obligation de réservation générale doit être une mesure limitée dans le temps, jusqu'à ce que les capacités nécessaires soient mises en place et que le libre-accès aux trains avec un vélo soit à nouveau garanti.

Si la réservation obligatoire est appliquée, les participants au sondage accordent une grande importance aux détails pratiques que cette mesure entraîne. Ils dressent une liste de conditions, toutes jugées importantes:

- **Place garantie:** la réservation doit garantir une place libre pour le vélo de l'utilisateur. La réservation doit par ailleurs indiquer dans quel wagon se trouve la place réservée.
- **Réservation simple:** la réservation doit être simple et possible à la dernière minute, tant en ligne sur l'application qu'au guichet ou aux distributeurs de billets.
- **Neutralité des coûts:** le chargement des vélos par les voyageurs ne doit pas être renchéri par l'obligation de réservation. Si cette dernière est liée à une taxe, le prix du transport des vélos dans le train doit être adapté en conséquence (la neutralité des coûts doit s'appliquer au Velopass, à la carte journalière vélo ou au billet de parcours à moitié-prix pour les trajets qui coûtent moins que 14 francs).
- **Continuité:** la réservation doit être valable pour toutes les correspondances soumises à l'obligation de réserver.
- **Flexibilité:** une réservation doit pouvoir être annulée simplement afin de libérer une place non utilisée.
- **Amélioration de l'information:**
 - o Lorsque l'option «Vélos autorisés» est sélectionnée dans l'horaire, les résultats ne devraient pas seulement afficher la possibilité d'embarquer les vélos, mais aussi le nombre de places encore disponibles si la réservation est nécessaire.
 - o Sur l'affichage du quai, l'emplacement des places pour les vélos devrait être indiqué pour le train qui arrive en gare.
 - o La réservation doit par ailleurs indiquer dans quel wagon se trouve la place réservée.

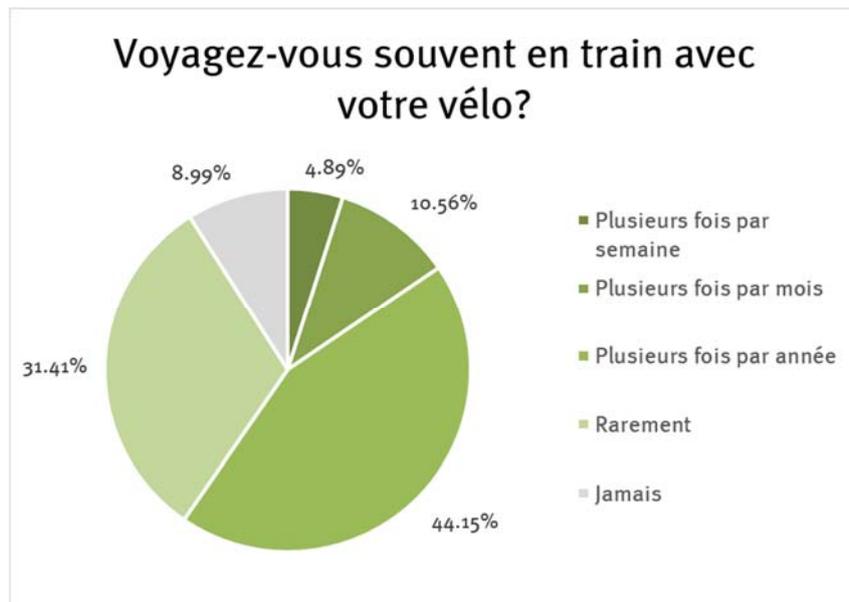
Souhait de pouvoir s'impliquer davantage

De nombreux participants ont vivement critiqué le fait que, de manière générale, le chargement de vélos ne soit pas convivial. Ils citent par exemple les crochets hauts et étroits, qui rendent difficile, voire même impossible, l'accrochage des vélos dans le wagon. Et regrettent l'absence de places pour les vélos en première classe. C'est dans les cas où les places pour vélos sont occupées par des bagages ou des poussettes et que le personnel d'accompagnement du train ne fait rien pour résoudre la situation, alors que le transport du vélo a été payé, que les usagers sont particulièrement mécontents.

Leurs commentaires laissent penser que les cyclistes ne se sentent pas pris en compte dans la planification de l'exploitation ferroviaire, tant au niveau des commandes de matériel roulant que de l'organisation de l'exploitation, par exemple en matière de systèmes d'information des clients. Ils aimeraient être mieux entendus. Le souhait d'une meilleure écoute a été exprimé à plusieurs reprises, comme celui d'être impliqués très tôt dans les processus de décision des CFF.

Habitudes des sondés pour le transport de leur vélo

La grande majorité des personnes qui ont participé au sondage transportent leur vélo de temps à autre avec le train, mais pas régulièrement. 73% d'entre elles indiquent embarquer leur vélo plusieurs fois par année, voire moins. 15% le font régulièrement, c'est-à-dire plusieurs fois par mois ou même plusieurs fois par semaine. 9% ne font pas usage de la possibilité de chargement du vélo dans le train.



Points clés du sondage

Le sondage d'opinion de l'ATE Association transports et environnement sur la réservation obligatoire pour l'embarquement des vélos dans les trains a été effectué en ligne, du 3 au 13 décembre 2020. 4617 personnes de toutes les régions du pays ont répondu à cette enquête. L'invitation à participer à l'enquête a été envoyée par la newsletter et communiquée sur le site Internet de l'ATE. La participation était ouverte à toute personne intéressée.